

Pompiers: en rue le 25 mars ?

BRUXELLES

À bout de nerfs, les hommes du feu sont prêts à repasser à l'action

SIAMU "La situation est catastrophique pour les officiers. Il faut savoir que si on fait un engagement aujourd'hui, il sera déjà trop tard, étant donné qu'il faut 3 ans pour les former", s'est ému hier Eric Labourdette délégué du SLPF auprès des pompiers, tout rappelant que le préavis de grève lancé à l'automne dernier courrait toujours et qu'il n'y avait, pour l'instant, plus aucun signe de progression dans le dossier.

POUR RAPPEL, EN 2008 le Conseil d'Etat avait cassé le cadre linguistique fixant la proportion de francophones et néerlandophones jugée nécessaire au bon fonctionnement du Siamu. Auparavant la répartition se faisait selon la règle 70 % de francophones/30 % de néerlandophones. Mais le Conseil d'État a estimé la proportion sans rapport avec le volume d'affaires traitées par le Siamu -91 % des dossiers en français.

Sans cadre linguistique, les nouvelles nominations et promotions souffrent d'un vide ju-

ridique. Ce qui complique la situation. "Ca fait plus de deux ans que le service incendie est à l'arrêt", se plaint le syndicaliste qui avoue perdre patience face à la lenteur, voire l'immobilisme politique dans ce dossier.

"Chaque fois que j'appelle le cabinet, on me dit que le dossier est en cours", explique Eric Labourdette. "Comme rien ne bouge, nous avons décidé d'organiser des actions le 25 mars. Une nouvelle visite chez des ministres s'impose. La situation n'est plus tenable. Les officiers ne sont plus en nombre suffisant pour appliquer la législation en matière de plan catastrophe par exemple", a-t-il conclu.

Nathan Gonze

L'automne dernier, les pompiers ont lancé un préavis de grève. Sans résultat à ce jour, estime-t-on au syndicat libre de la fonction publique.



Et la prévention ?

RÉSOLUTION Le service prévention du Siamu (émetteur d'avis sur les permis d'urbanisme) croule sous les dossiers. En 2010, près de 10 % d'entre eux ne purent être traités, faute de personnel. En une proposition de résolution, Béatrice Fraiteur et Caroline Persoons (MR) ont suggéré, hier, l'adaptation des statuts pour autoriser l'exercice d'une telle fonction à des gens bénéficiant des compétences requises ainsi qu'à des assistants n'intervenant pas lors d'incendie. La proposition plaide aussi pour le recours à des formulaires-types et à un filtrage des demandes par les entités et la police.